

Sommaire exécutif

Tous les Québécois sont susceptibles de présenter, à un moment ou à un autre de leur vie, des déficiences et des limitations physiques, que ce soit parce qu'ils sont atteints d'un mal de dos ou d'arthrose au genou, ont subi un accident vasculaire cérébral ou sont en perte d'autonomie à la suite d'une fracture de la hanche, ou encore parce qu'ils vivent avec des troubles de développement moteur, une paralysie cérébrale, une maladie pulmonaire ou des séquelles d'un traumatisme crânien. Ces conditions peuvent entraîner des difficultés à se déplacer, à accomplir ses tâches de la vie quotidienne, ou à pleinement participer à l'école ou au travail.

Dans la majorité de ces situations, les Québécois pourraient bénéficier de physiothérapie pour réduire leur douleur, optimiser ou maintenir leur capacité physique et améliorer leur qualité de vie et leur participation sociale. La physiothérapie peut aussi contribuer à prévenir l'apparition de certaines conditions ou les récives, et diminuer la persistance de déficiences et d'incapacités physiques dans le temps.

Toutefois, plusieurs Québécois ne reçoivent pas actuellement les services dont ils pourraient bénéficier en raison d'une importante problématique d'accès à des services de physiothérapie assurés par l'État. Cette problématique se manifeste entre autres par l'absence ou l'insuffisance de services assurés par l'État pour plusieurs personnes, de très longues listes d'attente ou des iniquités d'accès. Cette problématique peut entraîner des effets néfastes sur la santé des personnes et réduire le potentiel des personnes à contribuer à la société.

Plusieurs actions peuvent être envisagées pour répondre à ces problèmes d'accès aux services de physiothérapie et mieux répondre aux besoins de la population. En plus de réduire les déficiences et limitations physiques et améliorer la qualité de vie et la participation sociale des Québécois, ces actions pourraient notamment réduire les coûts de santé.

Le présent Livre blanc, mandaté par l'Association québécoise de la physiothérapie, rend compte de la situation actuelle de l'accès aux services de physiothérapie assurés par l'État au Québec. Il propose des cibles d'action concrètes qui appellent à une réflexion et des actions concertées entre les diverses parties prenantes dans le but d'améliorer la santé, la qualité de vie et la participation sociale de la population.



Association
québécoise de la
physiothérapie